

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION Mercredi 25 Mars 2020- CORNIMONT –GYMNASE



➤ **DATE** : Mercredi 25 Mars 2020

➤ **HORAIRES** : Accueil de 12h45 à 13h30 au plus tard **au gymnase de Cornimont** (vérification de la composition des équipes, de vérification du matériel – des explications seront données aux équipes au fur et à mesure de leur arrivée)-

Les équipes se rendront ensuite avec leur professeur sur le lieu de départ à quelques centaines de mètres (ville à traverser).

➤ **ENGAGEMENTS EN LIGNE : UNSS.ORG jusqu'au Vendredi 20 MARS 12h00** (engagement par as et individuels+ inscription jeune officiel)
Attention au règlement et composition des équipes

➤ **Catégories d'âge 2020**

Benjamins	nés en 2007 2008 et 2009
Minimes	nés en 2005 et 2006
Cadets	nés en 2003 et 2004
Juniors	nés en 2001 et 2002
Seniors	nés en 2000 et avant

Pour les COLLEGIENS UNIQUEMENT EQUIPES CONFORMES:

(max 4 équipes / étab) :

- Les équipes animations benjamins+ les individuels benjamins (4 benjamins avec 2g+2 f) réaliseront les parcours benjamins/benjamines et seront classés dans cette catégorie
- Si une équipe compétition collège a des benjamins ou benjamines dans l'équipe, ils devront réaliser les parcours collège (G ou F)
- **Les individuels Minimes G ou F, équipes non conformes ou équipes incomplètes ne participeront pas cette année**

Pour les Lycéens UNIQUEMENT EQUIPES CONFORMES:

- Les équipes qui prétendent à une qualif acad devront impérativement respecter la composition d'équipe (voir tableau ci-dessous)

Pour les JO :

ATTENTION : valider vos licenciés « JO districts » AVANT de procéder à l'inscription en ligne – merci de les préparer en leur donnant le livret « je suis jo en co »

➤ FORMULE DE COMPETITION RETENUE:

- **Championnat Benjamins** A finalité académique : ouvert aux équipes benjamins uniquement. Compétition en binôme - 4 concurrents par équipe (2BG +2BF)- ils évolueront uniquement sur les parcours Benjamins
- **Championnat par équipes d'établissement :** Equipes de 4 concurrents en collège et en Lycée (2F+2G)
 - **Collège :** 2F + 2G (parmi les catégories benjamins, minimes et cadets)- ils évolueront sur les parcours collèges filles+garçons
 - **Lycées :** équipe mixte obligatoirement (parmi les catégories cadets, juniors, séniors) évolueront sur parcours lycées filles+ garçons

Rq :il y aura 4 parcours tracés :

- Benjamins Filles + Benjamins Garçons
- Collège Filles
- Collège garçons
- Lycée Garçons+ Filles

Conditions de participation championnat Etablissement :

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives qui ont été classées les **2 années précédentes** (2018 et 2019) dans les **3** premières équipes des championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1).
- Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **3** premières équipes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année N+1.
- Les Associations Sportives qui ont été classées dans les **3** premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2019), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent obligatoirement concourir en Excellence et peuvent concourir également en Équipe d'Établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **20 décembre 2019** tous leurs élèves inscrits en Section Sportive Scolaire, ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en janvier 2020,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en Excellence dans la même catégorie.

Pour les Équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** Équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases qualificatives.

- Les équipes ayant un « **poids d'équipe** » (addition des points du classement national FFCO des 4 coureurs) **supérieur ou égal à 5000 points en Collège et 13000 points en Lycée**.
 - Le « **poids d'équipe** » s'obtient en additionnant le classement national FFCO (CN) au 31 décembre 2019 des élèves licenciés FFCO auquel est ajouté un nombre de points fixé à l'avance pour les élèves non licenciés FFCO ou licenciés FFCO n'ayant pas de CN.
Pour les élèves licenciés FFCO ayant un CN inférieur au nombre de points fixé pour chacune des catégories Collège et Lycée, le nombre de points pris en compte sera d'office celui d'un élève licencié FFCO sans CN. **Les coureurs n'ayant pas de classement national FFCO ou ayant un classement national FFCO inférieur à 500 points en Collège ou 1500 points en Lycée se verront attribuer d'office 500 points en Collège et 1500 points en Lycée.**
- Les AS n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2019 (Annexe 3).
- Les AS ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2019 (Annexe 4).
- Les AS « hors SSS » ayant opté pour une inscription en championnat de France Excellence sans répondre aux critères du « poids d'équipe ».

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Section Sportive Scolaire, en Pôle Espoir ou Pôle France.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFCO (au 31 Décembre 2019). La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2020 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune). La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

NB : Un élève qui a participé à une rencontre Excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en Équipe d'Établissement.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2017-2018 et/ou 2018-2019), ne sera pas autorisé à concourir en Équipe d'Établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, Mixité avec parité (2 filles et 2 garçons)	4 compétiteurs, Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre niveau district minimum. Il peut être d'une autre association sportive. Il peut être compétiteur	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2016 - 2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	Course individuelle –addition des 4 résultats.	Course individuelle –addition des 4 résultats.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	A finalité académique-	

La course sera gérée électroniquement pour les catégories Collèges et Lycées (prêt de doigts possible).

Rappel : Individuels acceptés-

➤ **CERTIFICATION J.O.** : une certification J.O. niveau départemental aura lieu ce jour-là. Chaque établissement peut présenter **un J.O. par équipe engagée**. Ne pas oublier de les inscrire auprès du SD. (voir sur le site le niveau de certification demandé). Toutes les équipes devront avoir un jo certifié pour les championnats académiques.

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE . Inscriptions par internet sur UNSS.ORG

Matériel : apporter épingles pour les dossards, stabilos et licences et doigts électroniques.

Il est impératif et obligatoire de courir jambes couvertes.